BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2031

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

790 247 316 RCS Orléans.
BIO-THINK.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : route de la Gare Cd 20, BP 1, 45170 Chilleurs-aux-Bois.
Précédent propriétaire : 790 247 316 RCS Orléans. **BIO-THINK.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : INTERNATIONAL PULP GROUP Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 11 quai du 4 Septembre 92100 Boulogne-Billancourt Capital : 3000000.00 EUR Numéro unique d'identification : 350623831 Lieu d'immatriculation : Nanterre. Société absorbee : BIO-THINK Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : route de la Gare Cd 20 BP 1 45170 Chilleurs-aux-Bois Capital : 300000.00 EUR Numéro unique d'identification : 790247316 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 17381.32 EUR - passif de 514044.18 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur nette des apports s'élèverait à -496 662,86 euros. La société International Pulp Group détenant la totalité des 300 000 actions composant le capital social de la société BIO-THINK, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement 01/01/2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BIO-THINK depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société International Pulp Group. La société BIO-THINK sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Montant prévu du boni/mali de fusion : à déterminer. La fusion sera réalisée 30 jours après la dernière publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. . Date du projet commun de fusion : 09.05.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société INTERNATIONAL PULP GROUP : 14.05.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre). Pour la société BIO-THINK : 14.05.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du tribunal de commerce d'Orléans)..